

EG – Safety Data Sheet

YETI Dentalprodukte GmbH

According to 1907/2006/EG, article 31

Fiche technique de sécurité – CE

YETI Dental GmbH

Etablie conformément aux 1907 / 2006 / EC, Article 31

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation:

YETI-Expansion-Liquid Art.955-1000

Utilisation de la substance/préparation: Liquide d'expansion

Identification de la société/entreprise: YETI Dentalprodukte GmbH, Industriestr.3, 78234 Engen, GERMANY

Informations techniques: Anwendungstechnik (Telefon +49(0)7733-94100)

Téléphone, télécopie, email: +49(0)7733-94100 / +49(0)7733-941022 / E-Mail: sdb@yeti-dental.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 07733-94100 (Mo.-Do. 8.00 –16.30, Fr.8.00 – 14.30 Uhr)

02. IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers pour l'homme et pour l'environnement

Le produit présente des réactions alcalines (pH: ~ 10) et en conséquence des irritations en cas de contact cutané prolongé.

03. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composition

Solution aqueuse d'acide silicique colloïde

Composants dangereux

Informations sur le composants	[%] en poids	N° CAS	N° d'index	Phrases R	Symbole de danger
Sol silicique	20-40	7631-86-9			
Formaldéhyde	< 0,05	50-00-0			

Composants avec limites de concentration (Règlement CE)

Texte intégral de chaque phrase R : point 16. AUTRES DONNÉES

Dokument: 09.06.2009/JB
Vorlage:

Erstellt am/von:
09.06.2009/JB

geändert am/von:
26.06.2015

Revision:
02

freigegeben am/von:
26.06.2015

Seitenzahl:
1-12

Yeti2/QM-neu/SDB/Yeti/01.08.08

EG – Safety Data Sheet

YETI Dentalprodukte GmbH

According to 1907/2006/EG, article 31

04. PREMIERS SECOURS

inhalation

contact avec les yeux

Rincer les yeux sous l'eau courante pendant env. 15 min en maintenant la paupière ouverte.

contact avec la peau

Laver la peau souillée à l'eau et au savon.

ingestion

Ne pas provoquer de vomissement, consulter un médecin.

05. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Tout moyen d'extinction approprié

Pas de restrictions en cas d'incendie périphérique.

Tout moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Tout danger particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits

Non combustible.

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

-

06. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Les précautions individuelles et les méthodes de nettoyage

Provoque des dépôts glissants, en conséquence, ramasser le produit par un moyen mécanique et rincer avec beaucoup d'eau.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Voir le point 08. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE et 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

07. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour garantir la sécurité de la manipulation et conditions pour garantir la sécurité du stockage

Le produit présente des réactions alcalines (pH: ~ 10) et en conséquence des irritations en cas de contact cutané prolongé. Protéger contre le gel.

08. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition professionnelle et/ou valeurs limites biologiques

-

Contrôle de l'exposition

a) Contrôle de l'exposition professionnelle

L'équipement de protection personnel dépend de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse.

Dokument:
Vorlage:

Erstellt am/von:
09.06.2009/JB

geändert am/von:
26.06.2015

Revision:
02

freigegeben am/von:
26.06.2015

Seitenzahl:
1-12

Yeti2/QM-neu/SDB/Yeti/01.08.08

EG – Safety Data Sheet

YETI Dentalprodukte GmbH

According to 1907/2006/EG, article 31

Protection respiratoire

Protection des yeux

Lunettes de protection

Protection des mains

Gants de protection

Protection de la peau

Une protection de la peau n'est pas nécessaire.

b) Mesure d'hygiène

Respecter les mesures d'hygiène habituelles en manipulant des produits chimiques.

c) Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir le point 06. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL et 07. MANIPULATION ET STOCKAGE

09. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect: liquide

Couleur: vert

Odeur: sans odeur

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Limites d'explosion Vol%

inférieures :

Pression de vapeur: (20 °C) 20 mbar

Densité relative: (20 °C) g/cm³

Viscosité: (20 °C) <20 (dynamique) mPa•s

Hydrosolubilité: (20 °C) se prête au mélange g/l ca. 100 °C

Point/intervalle d'ébullition : (1013 mbar)

Point de fusion: °C

Point d'éclair: non applicable °C

Limites d'explosion Vol%

supérieures :

Pression de vapeur: (50 °C) mbar

Densité poudre: (20 °C) g/cm³

pH (20 °C) env. 10

Température de solidification entre liquidus et solidus: (1013 hPa) °C

Point de solidification: °C

Température d'inflammation: non applicable °C

D'autres données physiques et chimiques n'ont pas été déterminées.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter

Décomposition thermique: Vapeur d'eau à partir d'env. 100 °C

Matières à éviter

Réaction alcaïque

Produits de décomposition dangereux

Dokument:	Erstellt am/von: 09.06.2009/JB	geändert am/von: 26.06.2015	Revision: 02	freigegeben am/von: 26.06.2015	Seitenzahl: 1-12
Vorlage:	Yeti2/QM-neu/SDB/Yeti/01.08.08				

EG – Safety Data Sheet

YETI Dentalprodukte GmbH

According to 1907/2006/EG, article 31

En cas d'utilisation correcte, aucun produit n'est connu.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

. La classification toxicologique a été calculée conformément à la directive 1999/45/CE. Après les expériences du fabricant, il ne faut pas attendre d'autres risques.

Données d'essais

Aucune donnée n'est disponible.

Données de l'expérience

Aucune donnée n'est disponible.

Informations sur les composants

LD50 (oral, mg/kg (IUCLID)

Rat):

Oeil de lapin: irritation

LD50 (inhal., mg/l/4h (IUCLID)

Rat):

Peau de lapin irritation faible
(24 h):

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Valeur TOC:

Toxicité bactérienne
aiguë::

Activation des
boues
bactériennes
EC50 >10000
mg/l

Valeur CSB:

Toxicité aiguë pour
les poissons:

Poisson zébré
(brachydanio rerio)
LCO: 5000 mg/l

Mobilité

Aucune donnée n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

Autres effets nocifs

Aucune donnée n'est disponible.

Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible.

Résultats de l'évaluation PBT

Aucune donnée n'est disponible.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Substance/préparation et le code à six chiffres selon RÈGLEMENT (CE) N° 2000/532/CE

Tout en observant la réglementation officielle locale, peut en dilution suffisante être éliminé avec les eaux ménagères. Les matériaux d'emballage vides sont à rajouter aux déchets pour les décharges respectives.

Recommandation: Veuillez considérer des dispositions nationales ou régionales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route et de fer ADR/RID

Classe :

Nom

d'expédition:

Numéro

Groupe

-

ONU:

d'emballage :

Dokument:	Erstellt am/von:	geändert am/von:	Revision:	freigegeben am/von:	Seitenzahl:
Vorlage:	09.06.2009/JB	26.06.2015	02	26.06.2015	1-12
Yeti2/QM-neu/SDB/Yeti/01.08.08					

EG – Safety Data Sheet

YETI Dentalprodukte GmbH

According to 1907/2006/EG, article 31

Transport IMDG/GGVMer

Code	polluant marin: -
IMDG-:	
Numéro	Nom
ONU:	d'expédition :
EmS:	Groupe -
	d'emballage :

Transport air ICAO-TI et IATA-DGR

Classe :	Nom
	d'expédition :
Numéro	Groupe -
ONU:	d'emballage :

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Etiquette conformément aux directives CE

Symbole et désignation du danger

Composante importante pour étiquette
contient:

Phrases R

Phrases S

Autres informations utiles

Cargaison non dangereuse, sensible au froid au-dessous de + 5°C; sensible à la chaleur au-dessus de + 35°C.

Réglements CE

Aucune identification nécessaire selon les directives de la CE.

Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour la substance (ou une substance contenue dans la préparation) n'existe pas.

Législations nationales

Classe de pollution des eaux

0 – ne présente aucun danger pour les eaux (auto-classification) selon VwVwS, Anhang 4 (Allemagne)

16. AUTRES DONNÉES

Directives CE

- Directive 2006/8/CE de la Commission du 23 janvier 2006 modifiant, aux fins de leur adaptation au progrès technique, les annexes II, III et V de la directive 1999/45/CE du Parlement européen et du Conseil concernant le rapprochement des dispositions

Dokument:	Erstellt am/von:	geändert am/von:	Revision:	freigegeben am/von:	Seitenzahl:
Vorlage:	09.06.2009/JB	26.06.2015	02	26.06.2015	1-12
Yeti2/QM-neu/SDB/Yeti/01.08.08					

EG – Safety Data Sheet

YETI Dentalprodukte GmbH

According to 1907/2006/EG, article 31

législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses

- Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 modifiant la directive 67/548/CEE du Conseil concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses afin de l'adapter au règlement (CE) n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), et instituant une agence européenne des produits chimiques.
- Rectificatif au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission

Les restrictions d'emploi recommandées

Le produit n'est destiné qu'à l'application industrielle.

Phrases R, visée aux point 3 de la fiche de données de sécurité

Sources: <http://www.baua.de>
<http://www.arbeitssicherheit.de>

Changements par rapport à la dernière version :

Modifications conformément à Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Les renseignements sont basés sur l'état actuel de nos connaissances et expériences. La fiche de donnée de sécurité décrit les produits uniquement dans le cadre des mesures de sécurité à observer. Les renseignements ne représentent en aucun cas une garantie quant aux propriétés qualitatives des produits. Les rubriques non remplies signifient que les données ne sont pas connues. Elles ne doivent pas laisser supposer qu'il n'y aurait pas de danger découlant du point respectif.

Dokument: 09.06.2009/JB

Erstellt am/von:

geändert am/von: 26.06.2015

Revision: 02

freigegeben am/von: 26.06.2015

Seitenzahl: 1-12

Vorlage:

Yeti2/QM-neu/SDB/Yeti/01.08.08